

République Française  
Département VOSGES  
**CCAS DE SAULCY SUR MEURTHE**

## Procès-verbal

### Séance du 25 Septembre 2025

L'an 2025 et le 25 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Monsieur JALLAIS Jacques, Président.

Présents : M. JALLAIS Jacques, Président, Mmes : AUBRY Laurence, COSTA Mireille, GAILLARD Joëlle, GAUDEL Catherine, GRANDIN Christine, PETITDEMANGE Marie-Claude, MM : CADORET Olivier, CHABAUD. Christian, HOUILLON Thierry.

Excusés ayant donné procuration :  
Mme JALLAIS Martine à M. JALLAIS Jacques  
Mme MOULIN Nicole à Mme COSTA Mireille  
M. DUMAN John à Mme GAUDEL Catherine  
M. GRANDIN Gilles à Mme GRANDIN Christine  
M. SAYER Bernard à M. HOUILLON Thierry

Excusées:  
Mmes : POIRREL Hélène, SALNOT Ursula

Nombre de membres  
• Afférents au Conseil municipal : 17  
• Présents : 10

Date de la convocation : 02/09/2025  
Date d'affichage : 02/09/2025

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 30 Septembre 2025

A été nommé secrétaire : Monsieur HOUILLON Thierry

## SOMMAIRE

### Objet des délibérations:

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 Juin 2025
- Bons de Noël 2025 attribués aux personnes de la commune de 70 ans et plus

rég : 01  
Monsieur le Président invite les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SAULCY-SUR-MEURTHE, à approuver le procès verbal du 05 Juin 2025.

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVENT le procès verbal du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) concernant la séance du 05 Juin 2025.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale :

- DE DECIDER de maintenir le tarif des bons de noël pour les personnes de 70 ans et plus, soit :

\* 35 € x 199 personnes seules, pour un montant de **6 930 €**

\* 55 € x 86 couples , pour un montant de **4 675 €**

Soit un coût total de **11 605 €**

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVENT le maintien des tarifs des bons de Noël pour les personnes de 70 ans et plus de notre commune.

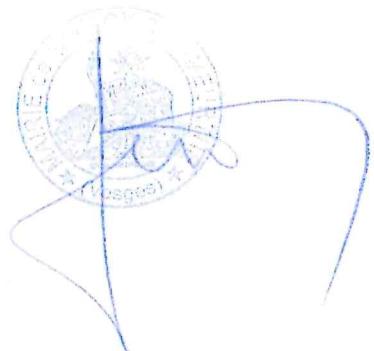
A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 15 Janvier 2026

Le Président,

Jacques JALLAIS

Le Secrétaire,



A black ink signature, appearing to be "Mme", is written in a stylized, flowing cursive script.